



Mairie d'ECOLE-VALENTIN 25480

## COMMISSION élargie BATIMENTS COMMUNAUX C.R. N°1

### Compte-rendu de la réunion du lundi 22 juin 2020 au CAL

**Présents :** GUYEN Yves - ROUX Georges – GEORGES Dorothée - MELIERES Serge  
BEAUPAIN Marianne - DECHOZ Jean-Michel - BOUVIER Céline - BARBEROT Julien  
ROY Pascal - AYMOUNIN Cédric – CANAUX Régis - GARDOT-TODESCHINI Isabelle  
GRUNENWALD Chrystelle - HERTGEN Patrice - LABAUNE Benoît - LOYER Mélanie  
MARCOUX Philippe - MURON Nathalie - NIVON Virginie - RIEZZO Isabelle  
SCHMITT Laurent - YLDIRIM Kadir - STABILE Vincent


**Absents excusés :** MALETTE Ester - MELIERES Nathalie

**Absent :**

**Intervenants :** Mme JEAN Agnès, architecte La Fabrike  
M. NUZILLAT Maxence, architecte La Fabrike

**Séance ouverte à 18h30**

#### Ordre du jour

-  Présentation de l'Avant-Projet Définitif (APD) de la Maison Communale de Valentin par le cabinet d'architecture La Fabrike

#### Historique du projet :

Lors du précédent mandat ce bâtiment a fait l'objet de deux estimations, une pour une rénovation lourde et une seconde pour une reconstruction.

Au vu des montants annoncés et de la présence d'amiante dans la composition du revêtement de sol, le précédent conseil municipal avait décidé de s'orienter vers une démolition.

Ce choix fut également motivé sur la possibilité de se voir attribuer, par les Collectivités Territoriales, des subventions plus conséquentes pour un projet de construction que pour un projet de rénovation. Le conseil municipal a donc opté pour la réalisation d'un Bâtiment à énergie positive (Bepos).

S'agissant du choix d'un maître d'œuvre, le précédent Conseil Municipal a décidé, après consultation, à confier cette mission au cabinet d'architecte La Fabrike.

La présentation de cet Avant-Projet Définitif a pour but de valider les principes de construction et d'annoncer les estimations des lots.

## Présentation du projet par l'architecte :

A l'inverse de l'existant, l'implantation de ce nouveau bâtiment sera parallèle à la rue du Champ Sirebon. Il sera créé en façade principale, 14 places de stationnements, dont une PMR (Personne à Mobilité Réduite).

La table de Ping-Pong, le terrain multisport comme celui de la pétanque seront conservés ainsi que l'arbre situé à proximité. Une terrasse couverte en façade SUD OUEST, fermée par une grille métallique perforée sur charnières, permettra d'avoir une vision, depuis la salle, sur ces aires de loisirs, à l'opposé, un cheminement est projeté pour un accès à la surface boisée.

En ce qui concerne l'abri bus, ce dernier sera également démoli et remplacé par celui qui était implanté rue de La Combe du Puits, à proximité de la rue Platine, GBM ayant prévu dans les travaux de voirie de cette même rue un nouvel abri.

La construction sera en ossature bois pour les murs périphériques et en béton clair grenailé pour les murs pignons. Les façades en ossature bois recevront un bardage acier à joint debout, type « Mauka Line », teinte à définir.

Une toiture 2 pans comportant un faitage décalé couvrira cette construction, formant en intérieur un plafond rampant dit en « cathédrale ». Le matériau de couverture sera en bacs acier type « Mauka Line » à joint debout, teinte à définir.

De larges menuiseries aluminium ou bois/aluminium optimiseront l'éclairage naturel.

La distribution intérieure sera composée comme suit :

- ✓ Un hall d'entrée de 17,44 m<sup>2</sup>, bordé de 2 blocs sanitaires, permettra d'accéder à la salle multi activités d'une surface de 112.71 m<sup>2</sup>, le vestiaire se trouvera dans cet espace sous forme de penderies fermées.
- ✓ Un espace de stockage de 25.69 m<sup>2</sup> accueillera les tables et chaises ainsi que des placards de rangements, équipés de serrures, destinés au matériel des associations.
- ✓ L'accès à la cuisine équipée, d'une surface de 18,86 m<sup>2</sup>, se fera par 2 portes intérieures qui indiqueront le sens pour servir et desservir lors d'un service en salle et d'une porte extérieure pour l'approvisionnement.
- ✓ Le bureau de la Mairie annexe aura une surface de 10,71 m<sup>2</sup>, l'accès ne se fera que par une porte d'entrée extérieure, afin de l'isolé des autres locaux.
- ✓ Un local technique de 5,71 m<sup>2</sup> recevra le générateur de chauffage et la VMC double flux (Ventilation Mécanique Contrôlée) ainsi qu'un local poubelle fermé de 4 m<sup>2</sup>, juxtaposé à cette chaufferie, l'accès ne pourra se faire que par l'extérieur.
- ✓ Présentation par l'architecte de l'estimation des lots, des études complémentaires de recherche d'amiante et d'étude de sol ont apportées des plus-values de ; 29 336.- euros pour l'amiante présente dans les plafonds et murs placo et de 10 000.- euros pour l'exécution d'un radiateur en remplacement des fondations filantes prévues initialement.
- ✓ A savoir que les prix annoncés sont issus d'une estimation et qu'il est probable que le retour des appels d'offres présente des prix inférieurs à ceux estimés.

### Questions réponses avec l'architecte :

- La finition du sol en béton quartzé prévu ne fait pas l'unanimité, une réflexion pour une finition en sol PVC de classement U4 P4 est demandée par le Maire.
- Après avis des participants, l'architecte supprimera la porte donnant accès au local poubelles depuis la cuisine,
- Indiquer sur les plans l'emplacement des zones faïencées dans la cuisine et dans le local poubelles,
- Le positionnement du placard de rangement de la vaisselle sera inversé avec celui du lave-vaisselle, le sens d'ouverture de la porte adossé à ce rangement et à réétudier
- Fournir un détail de l'équipement de cuisine ainsi qu'un plan d'aménagement détaillé,
- L'installation d'une sonorisation a été évoquée, proposition non retenue à ce jour.

Séance levée à 20h00

**Le rapporteur**

**Cédric AYMONIN**



**L'adjoint responsable**

**Jean Michel DECHOZ**



